

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 707

présenté par
M. Baupin
-----**ARTICLE 57 QUATER**

Rédiger ainsi la dernière phrase de l'alinéa 4 :

« Cette commission coordonne l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, met en cohérence leurs politiques d'investissement et facilite l'échange de données. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.